



Le 8 septembre 2015

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact : 03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 8 septembre 2015

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin et représentante suppléant Catherine Durand

1) Approbation du PV du CTL du 18 mai 2015

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR	4	1	1
CONTRE			
ABSTENTION			

2) Restructuration du réseau départemental : trésorerie de Vignory

Mme Barjot rappelle que cette proposition est soumise au CTL mais que l'arrêté ministériel n'a pas encore été pris. Les élus, lors de la réunion du 23 juin, ne se sont pas opposés à cette fermeture et l'ont même accompagnée en proposant un transfert quasi intégral des charges sur la trésorerie de Chaumont.

Mr Colnot présente la fiche d'impact et rappelle le contexte RH de la trésorerie. Trois chefs de poste se sont succédés depuis 2011 mettant la trésorerie en grosse difficulté et particulièrement dans les relations avec les élus.

De plus, structurellement le poste présente de gros problèmes liés à la sécurité et aux conditions de vie au travail des agents.

Un audit batimentaire effectué par l'assistant de prévention a confirmé ces difficultés et conclu à l'impossibilité de les corriger.

Les emplois B et C (1+1) seront transférés à la trésorerie de Chaumont, à savoir cependant que l'administration a proposé à l'agent C de rejoindre la trésorerie de Joinville située à proximité de son domicile. Une réponse est attendue prochainement.

La comptable sera affectée A La Disponibilité du directeur sur la RAN de Chaumont. Elle sera chargée de mission à la direction sachant qu'elle va soutenir la trésorerie de Chaumont dans un premier temps.

Mr Colnot a également rencontré les agents le 26 juin pour leur rappeler les règles RH en matière de restructuration (prime, affectation...).

FO a rappelé que cette situation sert à nouveau de prétexte à une fermeture de trésorerie, que la direction n'a rien fait pour améliorer les conditions de travail des agents malgré les alertes nombreuses de FO depuis des années.

Le SIP de Chaumont va absorber la quasi totalité des tâches liés au recouvrement (environ 10% de dossiers en plus) hormis 3 communes transférées sur le SIP de Joinville.

Mr Colnot a répondu que le SIP de Chaumont ne ressort pas comme un site en difficulté. FO a rappelé qu'il venait déjà d'absorber Chateaufvillain et que l'ajout de ces charges pouvait le mettre en difficulté.

FO a demandé quel accompagnement est prévu au niveau de l'organisation de cette fermeture. Mr Invernizzi se targue d'être un pro du transfert et qu'il est même devenu référent pour d'autres départements. FO a demandé s'il fallait être fier de ça !!!!

Un comité de pilotage associant les agents de la trésorerie ainsi que tous les acteurs concernés par cette fermeture (SPL, BL ; RH...) aura lieu en octobre-novembre et fixera le planning organisationnel.

8 semaines de vacataires seront octroyées à la trésorerie pour la fin de l'année.

Concernant la mise en place d'une permanence, une réunion avec les élus déterminera si celle-ci a lieu d'être ou non, à savoir que celle ci sera sans caisse.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

Un nouveau CTL devra être convoqué sur ce sujet puisque les organisations syndicales ont voté unanimement contre.

3) Déménagement de la paierie départementale

Mr Colnot rappelle l'historique conduisant à ce déménagement: 7 agents HAMARIS ont quitté la paierie au 1er janvier 2015 suite au choix d'HAMARIS d'établir une « comptabilité » privé. Les locaux sont devenus trop grands pour les 9 agents restants.

Mme Briet , responsable du SIP, a informé la direction qu'elle souhaitait une réorganisation spatiale de son service.

Du coup, l'espace libéré par le SIP permettra d'accueillir les collègues de la paierie départementale.

Le SIP devrait s'installer dans sa nouvelle configuration mi octobre.

La paierie devrait déménager mi février sachant que le calendrier est contraint par les vacances scolaires, les comptes de gestion et les paies. Mr Invernizzi explique qu'il n'y a jamais de bonne date pour déménager.

Les agents de la paierie visiteront leurs futurs locaux début novembre.

4) Expérimentation : recouvrement des créances DIRCOFI – PRS dédié

Suite à une expérimentation par le PRS de Paris Sud Ouest, il a été décidé de transposer cette expérimentation à d'autres directions de contrôle et notamment aux DIRCOFI.

Le recouvrement des créances du Contrôle Fiscal Externe (hors impôts sur rôle) sont donc transmises à compter du 1er septembre 2015 au PRS de Nancy. Cette expérimentation concerne 14 départements et aura une durée maximale de 3 ans avant une généralisation, comme c'est toujours le cas !

5) Mise en œuvre de l'apprentissage à la DGFIP

Mr Colnot nous présente le dispositif de l'apprentissage à la DGFIP décidé par le gouvernement en mai 2015.

Ce sont 200 apprentis dont 27 en situation en handicap qui seront recrutés en 2015 (300 en 2016). Pour l'inter région, ce sont 13 recrutements qui doivent être effectués dont 1 pour notre

département.

Une personne a été recrutée dans le cadre d'un BTS « assistant manager ». Sa formation est prévue sur 2 années (2 jours à l'école et 3 jours à la direction).

Elle travaillera principalement sur des missions liées au secrétariat de direction, stratégie, RH. Son maître d'apprentissage sera Mme Gabert.

Il précise que ce n'est pas une vacataire.

FO rappelle son attachement à l'apprentissage, nécessaire à la transmission inter générationnelle des savoirs techniques mais s'interroge sur les disponibilités du maître d'apprentissage.

Mr Colnot répond que c'est toute l'équipe soudée de la direction qui va la prendre en charge. De plus FO, s'inquiète de ce recrutement qui ne doit surtout pas pallier les carences en effectifs des services et en les sous rémunérant.

FO a demandé à ce que ce sujet soit soumis au vote des élus CTL conformément à la circulaire du ministère du travail précisant que les dispositions relatives à l'apprentissage...précisent que les conditions d'accueil et de formation des apprentis font l'objet d'un avis du Comité Technique.

Mme Barjot est d'accord sur le principe précisant qu'elle n'a pas de directive de la centrale mais elle propose malgré tout un vote. La CFDT estime que si la centrale n'a pas fait de directive, il ne faut pas voter. Bref ce que dit la DG est béni !!! Le vote est reporté au prochain CTL, au cours duquel sera fait un point sur ce contrat.

6) Présentation de la solution de traitement industriel du courrier (CLIC'ESI)

Ce projet doit permettre de traiter en mode industriel dans un établissement des services informatiques certains courriers actuellement édités, mis sous pli et affranchis dans les services de direction.

Ce dispositif va permettre de rationaliser les frais d'affranchissement, d'autant qu'une augmentation des coûts d'affranchissement est prévue pour le 1er janvier 2016.

Un premier groupe de travail va être constitué avec les SIE du département afin de décider des modalités de déploiement et des types de courrier retenus. (mise en forme, visa du supérieur hiérarchique).

La direction souhaite que ce dispositif soit mis en place le plus vite possible sachant que les coûts d'affranchissement CLIC'ESI seront intégralement pris en charge par la DG jusqu'au 31 décembre.

7) Questions diverses

- x Mr Colnot explique qu'une prime de 100 € brut sera versée sur la paie d'octobre. Celle-ci se substitue à la prime d'intéressement. FO estime que les agents sont, à nouveau, lésés puisque cette prime s'élevait à 120 € l'an passé, voire 150 € lorsque tous les objectifs étaient atteints.

- x Mr Colnot évoque une note relative au délai de transmission des arrêts maladie dans un délai de 48h, à savoir que tout fonctionnaire a l'obligation de transmettre son arrêt maladie dans les 48h suivant la prescription du médecin.
Des sanctions financières pourront être appliquées en cas de manquements répétés. L'arrêt maladie doit être impérativement transmis au supérieur hiérarchique (à savoir que les hospitalisations ne sont pas concernées) dans le délai de 48h. Un scan de l'arrêt envoyé par mail au supérieur suspend ce délai, sous réserve de l'envoi papier. Le cachet de la poste fait foi.
Le service RH adressera un courrier d'avertissement à l'agent et précisera que si renouvellement dans les 24 mois, réduction du traitement à hauteur de la moitié

correspondant au retard d'envoi.

* FO demande quelle future organisation de la DDFIP Haute Marne suite à la demande de la DG a été retenue.

Mme Barjot répond que l'organigramme cible retenu est le suivant :

1 AGFIP, 1AFIP (positionné comme adjoint du directeur et en charge du pôle ressources humaines), 2 AFIPA (en charge des 2 pôles métiers), 3 IDIV direction, 1 IP direction et 2 IP auditeurs.

Aujourd'hui il y a 2 AFIPA et pas d'AFIP, Mme Barjot espère que l'un des AFIPA obtiendra une promotion, à défaut un départ « naturel » résoudra le problème. Cet organigramme doit être mis en place dans les 4 années.

* Collège des Responsables d'Unité le 22 septembre : Mme Barjot n'a pas respecté ses propos tenus lors de l'audience du 9 juillet où elle affirmait que l'ensemble des chefs de service et adjoints seraient conviés.

Aujourd'hui sont conviés les « RU » et A+ direction

Mme Barjot répond qu'en effet, elle a changé d'avis entre l'audience et son invitation mais qu'elle ne souhaite pas exclure les A direction. Elle souhaite que ceux-ci soient intégrés à des comités de pôle (ce qui se faisait déjà).

* Solidaires demande des informations quant aux résultats du baromètre social, Mme Barjot répond que celui ci a été établi en juillet et qu'il faut patienter. Ces résultats fera l'objet d'un prochain CT.

* Mr Colnot nous informe d'un recrutement PACTE au niveau départemental, seules les personnes âgées de moins de 26 ans et ne détenant pas le Bac peuvent postuler. Le pôle emploi est le prestataire obligatoire de ce recrutement.

Il y a 20 dossiers à étudier, sachant que 3 recrutements seront effectués (1 à la TP de Chaumont, 1 à la TP OPH Saint Dizier et 1 au SPF de Chaumont).

FO s'interroge sur le choix de la direction de mettre des emplois PACTE à la TP OPH et au SPF de Chaumont sachant que ces services ont un effectif complet tandis que d'autres souffrent de sous effectif. Réponse est faite que le SPF de Chaumont a besoin de soutien dans le cadre de l'indexation des fiches hypothécaires. Celui de Saint Dizier non ?????

Ces agents rejoindront les services le 1er décembre.

* FO souhaite donc évoquer la note du 4 août relative à l'indexation des fiches hypothécaires et précise que cette surcharge de travail sera difficile à résorber sachant qu'il faudrait un agent à temps plein sur une année complète pour effectuer cette tâche au SPF de Saint Dizier et sur 18 mois à Chaumont.

Mme Barjot a demandé un soutien au bureau GF-3B pour que des opérations d'indexation soient effectuées par l'ESI. Elle n'a aucune réponse à ce jour.

Elle va également octroyer des crédits vacataires complémentaires.

* FO s'interroge sur les travaux de l'accueil de la trésorerie de Chaumont et des box de la cité. Mr Colnot répond que le déménagement effectif se déroulera ce vendredi 11 septembre et que le nouvel accueil de la trésorerie ouvrira au public le lundi 14 septembre. Concernant les travaux des box, Mme Briet responsable du SIP souhaite que ceux-ci soient reportés après la campagne des avis, soit en décembre.

* FO souhaite évoquer les travaux CDIF liés aux anomalies générées par la révision des valeurs locatives. Mme Barjot répond qu'elle est consciente que ces travaux ont un gros impact sur les autres charges du CDIF, mais que la centrale estime que ces travaux sont prioritaires. Une collègue du SIP va former un collègue de l'Equipe de Renfort afin que le

soutien technique soit plus important.

* FO s'interroge sur la nouvelle organisation de l'EDR et la mise en œuvre d'un vivier. FO demande si les collègues de l'EDR peuvent avoir une carte de pointage afin de gagner du temps en matière de pointage (pointage sur l'ordinateur actuellement sur les gros sites : perte de 5 à 7 minutes par jour). Une élue CFDT s'interroge sur cette demande et sur son utilité, précisant que celle-ci fait partie de l'EDR.

Réponse négative est faite car impossible au niveau de AGORA.

Concernant le vivier, un appel à candidature va être mis en place d'ici la fin de l'année.

* FO s'interroge sur la fermeture du portail de Langres les jours de fermeture au public et pose tous les problèmes liés à la sécurité en cas d'incendie, accès compliqué pour les collègues (CID, syndicat, direction...), récupération du courrier par le facteur, stationnement des collègues. Mme Barjot répond, qu'en effet, elle n'a pas eu le temps de s'en occuper et qu'elle va contacter le gestionnaire de site à ce sujet.

* FO s'interroge sur la trésorerie Amendes et demande quelle aide a été apportée au service (cf audience du 9 juillet). Mme Barjot répond que 3 vacataires sont venus archiver et trier et que les principales recommandations suite à l'audit ont été suivies. De plus, Mr Manière sera désormais positionné uniquement comme adjoint de la trésorerie amendes.

Un soutien va également être apporté pour accompagner le lancement de l'automate des poursuites. Ces améliorations devront impérativement devenir pérennes. De plus, le service n'effectuera plus d'accueil téléphonique le matin.

* FO évoque le retour des araignées à la DDFIP et plus particulièrement au service QCL suite à une précédente invasion au service des Domaines. La direction va faire le nécessaire.

* FO demande où en est le PCR. Mme Barjot « avoue » qu'elle doit se rendre sur le site afin de rencontrer les agents et de faire le point sur le réel transfert de charges., sachant que le SIP de Chaumont s'est engagé à achever les dossiers en cours ainsi que les Dossiers à Fort Enjeu .

* Mr Invernizzi doit rencontrer les élus de Val de Meuse au sujet du maintien ou non de la permanence, à savoir que celle-ci est très fréquentée.